

ON S'ABONNE. Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste. PRIX DE L'ABONNEMENT: LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOI ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE: Un an..... 16 fr. Six mois..... 9 fr. Trois mois..... 5 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS: Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARDIS, JEUDIS ET SAMEDIS

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS: ANNONCES: 25 centimes la ligne. RÉCLAMES: 50 centimes la ligne. Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance. Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés. L'ABONNEMENT se paie d'avance. Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un renouvellement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

CALENDRIER DU LOT. Départ des Correspondances. SERVICE DES POSTES. Arrivée des Correspondances. Table with columns for dates, events, routes, and arrival times.

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1866, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon

Cahors, le 23 Juin 1866.

BOURSE DE PARIS.

Table with 3 columns: Date, Rte 3 p. 0/0, 4 1/2 p. 0/0. Rows for Du 21 juin, Du 22, Du 23.

BULLETIN

Jusqu'à l'heure où nous écrivons, aucun fait important n'est venu modifier les conditions stratégiques des puissances belligérantes, si ce n'est que les Autrichiens ont franchi la frontière de la Haute-Silésie, et qu'une bataille est imminente.

D'autre part, une dépêche de Florence, 20 juin, porte que le général La Marmora a adressé, au nom du roi d'Italie, une déclaration de guerre à l'Empereur d'Autriche.

Les hostilités, dit le télégramme, devaient commencer hier vendredi.

Le prince de Carignan est nommé régent du royaume d'Italie.

Le roi est attendu au camp.

On parle d'une convention militaire qui aurait été conclue entre la Russie et l'Autriche. Dans certaines éventualités, le czar enverrait un corps d'armée occuper les côtes de l'Istrie et de la Dalmatie. Une flotte cuirassée, composée de quatre frégates et six canonnières est partie de Cronstadt et va croiser dans la Baltique.

Si les Turcs ne sont pas encore entrés dans les principautés, les préparatifs qu'ils continuent de faire, permettent de supposer que leur intention est de ramener cette question sur le tapis.

L'Autriche continue à se tenir sur la défensive dans son fameux quadrilatère, tout en prenant des mesures d'une vigueur excessive. Les communications sont coupées du côté du Pô et du Mincio. Il est défendu aux habitants de la Vénétie de passer dans les autres provinces. Le gouverneur de Mantoue fait sortir de la ville

tous les habitants qui ne peuvent justifier d'un approvisionnement de vivres pour trois mois. Le grand effort de la lutte paraît devoir se faire sur le Mincio et sur le Pô. Les Autrichiens sont massés à Vicence, Padoue et Rovigo. Il est vraisemblable qu'ils s'efforceront de défendre le passage du Mincio, qu'il ait lieu entre Vérone ou Mantoue, ou entre Mantoue et Governolo. Mais il est impossible de dire où ils attendent précisément leur ennemi dans cet aquarium quasi-impraticable qu'on appelle la Vénétie.

Le ministère italien est définitivement constitué. M. Visconti-Venosta a accepté le portefeuille des affaires étrangères; M. Depretis celui de la marine et M. Cordova celui du commerce.

Par suite des précautions prises en Allemagne pour éviter les indiscretions dangereuses, on ne reçoit que fort peu de nouvelles du théâtre de la guerre, et la prudence conseille de n'accueillir que très prudemment celles qui arrivent.

L'inaction de Benedek, dont on sait l'activité habituelle surprend beaucoup; on est tenté de croire qu'il se ramasse en quelque sorte pour bondir sur Berlin.

Un revirement paraît s'opérer en faveur de la Prusse en Allemagne. Ainsi dans le Holstein, les fonctionnaires se soumettent volontiers au pouvoir prussien. Bade a refusé d'agir contre la Prusse; le grand duché d'Oldenbourg et celui d'Anhalt ont notifié à la Diète leur sécession de la Confédération. Il est probable que les duchés de la Thuringe en feront autant; le Mecklenbourg se rallie au roi Guillaume.

Une bataille sanglante a été livrée, le 2 mai, à Estero-Velhaco (l'Etang traître), entre les Paraguéens et les troupes Montevideo-Brésiliennes. La victoire s'était d'abord déclarée en faveur des premiers, quand une division d'infanterie brésilienne arriva sur le théâtre de l'action, chargea l'ennemi à la baïonnette et le contraignit à fuir, laissant sur le terrain 1,500 morts, 1,000 blessés, plus de 2,000 fusils et quantité de munitions. Les pertes des alliés ont été, du reste, considérables; leurs bulletins avouent 350 hommes hors de combat dont 250 morts. Lopez, le président du Paraguay, se serait retiré avec les débris de son armée dans la forteresse d'Humaita.

Dernière nouvelle. — Une proclamation autrichienne établit l'état de siège dans

entraîné dans cette position périlleuse et dont la possession méritait une si belle récompense.

Notre joie était cependant troublée par la pensée que mes tirailleurs avaient peut-être quitté la rancheria, que l'armée américaine s'était remise en marche, — enfin, que Rube avait pu être pris ou tué en route. Cette dernière supposition, toutefois, nous préoccupait moins. Nous avions pleine confiance dans l'adresse du vieux trappeur, et nous étions bien convaincus qu'il ne reviendrait pas sans renforts; d'ailleurs, nous pouvions attendre patiemment; dans notre forteresse aérienne, nous pouvions résister une semaine, un mois et plus même contre des centaines d'assaillants.

Mais la faim et la soif? demandera le lecteur.

Ah! nous ne craignons plus ni l'une ni l'autre; la fortune nous avait comblés tout à coup de ses faveurs. Sur cette butte déserte croissait une plante gigantesque, l'echinocactus mamillaria de Quackenboss, qui nous fournit un breuvage délicieux; nous y trouvâmes également des noix de pin qui nous donnèrent une excellente nourriture.

Rien d'étonnant donc que la fureur de nos ennemis eût cessé de nous paraître redoutable.

Après nous être rassasiés, nous nous postâmes au sommet de la gorge, dans les buissons, pour observer les mouvements des Mexicains et les tenir à une distance respectueuse de nos mœurs.

A la leur des éclairs, nous les vîmes toujours dans la même position. Ils semblaient bien déterminés à des distances régulières par groupe de deux hommes; un homme de chaque groupe veillait à ce qu'il ne pas nous laisser fuir dans les ténèbres; leurs mesures étaient habilement prises; ils étaient

toute la Vénétie, à Trieste et sur tout son territoire.

Une levée en masse est faite en Dalmatie. Pour le Bulletin politique: A. LAYTOU.

LE GÉNÉRAL BENEDECK

ET SON ORDRE DU JOUR.

Les documents officiels affluent, aujourd'hui, dans les feuilles étrangères; mais à part l'ordre du jour du général Benedek à ses troupes, ces documents n'offrent rien de bien curieux. Les manifestes de l'Empereur François-Joseph et du roi Guillaume, dont le texte est sous nos yeux, sont conformes aux analyses que nous donne le télégraphe. En conséquence, nous n'avons point à y revenir, les questions traitées par les deux souverains étant plus qu'épuisées. Quant à l'ordre du jour du commandant en chef de l'armée autrichienne du Nord, il offre certaines particularités qui méritent d'être signalées. Le ton dédaigneux dans lequel il est conçu ne peut qu'exciter la plus vive colère dans les rangs des officiers prussiens auquel le général Benedek conteste la moindre connaissance de la guerre. « Par suite de longues années de paix, dit l'ordre du jour, l'ennemi n'a pas un seul général qui ait eu l'occasion de se former sur le champ de bataille. Vétérans du Mincio et de Palestro, je pense que vous et vos vieux chefs éprouvés, vous tiendrez à honneur de ne pas accorder même le plus léger avantage à de tels adversaires. »

Le gros de l'armée prussienne n'est pas mieux traité: soldats de la ligne comme soldats de la landwehr sont considérés comme impropres à tenir la campagne, les uns parce qu'ils sont trop jeunes et trop faibles, les autres parce qu'ils sont mécontents et peu sûrs, ils aimeraient mieux renverser le gouvernement prussien que combattre l'Autriche. Tout cela n'est pas très flatteur. Mais ce qui augmentera encore le courroux des Prussiens, c'est que le général Benedek se promet de terminer promptement la campagne, en chassant devant lui l'ennemi à coup de baïonnette et de crosse, et en le suivant à la piste de manière à ce que son armée victorieuse, une fois maîtresse du pays ennemi, jouisse plutôt qu'« largement des délabrements » qu'elle aura « mérité de plein droit. » Que le général Benedek l'emporte, et les Prussiens seront traités en

cheval tandis que son compagnon se promenait à pied dans la ligne du cordon.

Peu à peu les éclairs devinrent plus rares. Ce fut pendant un intervalle d'obscurité que nous fûmes tout à coup mis en émoi par le bruit lointain de chevaux en marche.

Quoiqu'il n'y ait qu'une différence peu marquée entre les bruits que produisent les sabots d'un cheval monté ou d'un cheval qui ne l'est pas, les hommes des prairies les distinguent sans peine. Mon compagnon annonça aussitôt que les chevaux que nous entendions dans la plaine portaient des cavaliers.

Les guerilleros avaient été mis en alerte en même temps que nous, et deux des leurs étaient partis au galop pour opérer une reconnaissance. Voilà du moins ce que nous apprît notre ouïe, car l'obscurité était telle, que nous ne pouvions discerner un objet à six pieds de nous; les ténèbres étaient pour ainsi dire palpables.

Les sons provenaient d'un point très-éloigné de la prairie; mais comme ils se rapprochaient sans cesse, nous en conclûmes que les cavaliers se dirigeaient sur la mesa.

Cet incident ne nous donna aucun espoir. Rube n'avait pas encore pu atteindre la rancheria. Les survivants devaient être El Zorro et son compagnon, qui avaient été envoyés en mission par Ijorra.

Nous ne doutâmes pas longtemps. Les cavaliers approchèrent en échangeant des salutations bruyantes avec les guerilleros, tandis que les chevaux des deux bandes hennissaient comme s'ils étaient heureux de se revoir.

En ce moment, un éclair nous montra non-seule-

Danois. Pour les vainqueurs de Duppel, il y a là plus qu'une insulte.

Au reste, peu de jours nous séparent du moment où le courage de chacun donnera tort ou raison aux appréciations qui précèdent. Le Moniteur d'aujourd'hui nous apprend que l'armée du général Benedek a franchi la frontière prussienne dans la Haute-Silésie poussant une pointe du côté des divisions placées sous le commandement direct du prince royal de Prusse. Si l'attaque est sérieuse elle provoquera promptement une grande bataille, quoiqu'il ne s'agisse, croit-on, que d'une feinte. Benedek veut, en effet, marcher droit sur Berlin, et du moment où il s'est décidé à agir sur un point quelconque de ses lignes, il est évident qu'il ne saurait plus s'arrêter, ne fût-ce que pour prouver à ses ennemis qu'il les tient pour incapables de retarder l'exécution de son programme. Autrement on serait fondé à lui dire qu'il a trop parlé s'il n'agit point.

Pour extrait: A. Layton

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Crémone, 20 juin.

La déclaration de guerre de l'Italie à l'Autriche a été envoyée d'ici aujourd'hui par le général de La Marmora à l'archiduc Albert, commandant de l'armée autrichienne en Vénétie. Ce document dit:

« L'Empire d'Autriche est depuis des siècles une cause principale de divisions, d'asservissement et d'incalculables dommages moraux et matériels pour l'Italie. Aujourd'hui la nation est constituée, l'Autriche la méconnaît en continuant à opprimer une de nos plus nobles provinces, elle en fait un camp retranché pour menacer notre existence. Les conseils et les efforts des puissances amies ont été sans résultat auprès d'elle. Il était inévitable que l'Italie et l'Autriche se retrouveraient en présence à la première complication européenne. L'initiative des armements prise par l'Autriche et son refus des propositions pacifiques des puissances neutres ont prouvé les desseins hostiles du cabinet de Vienne. Le peuple italien s'est levé d'une extrémité à l'autre de la péninsule.

C'est pourquoi le roi gardien des droits de son peuple et défenseur de l'intégrité du territoire national, déclare la guerre à l'Empire d'Autriche. Je le signifie à V. A. I. par ordre du roi. Les hostilités commenceront dans trois jours à moins que V. A. n'accepte pas ce délai, auquel cas je vous prie de vouloir bien m'en donner avis.

Florence, 20 juin.

Le roi part demain matin pour l'armée; une dépu-

ment El Zorro, mais un renfort de trente hommes. Nous étions à demi-préparés à cette découverte. Ce ne fut pas sans alarme, pourtant, que nous vîmes cet accroissement des forces ennemies. Assurément, les Mexicains n'hésiteraient plus à assaillir notre ancien refuge derrière le roc avancé, et ils s'empareraient alors de nos chevaux! Le renfort de Rube ne serait-il pas trop faible contre une bande pareille? Il y avait à présent devant nous cinquante guerilleros!

Nous fûmes bientôt rassurés sur les deux premiers points. A notre grande surprise, nous vîmes qu'ils ne songeaient pas encore à livrer un assaut; ils augmentèrent simplement la force de leur cordon de sentinelles et prirent d'autres dispositions pour continuer le siège. Evidemment, ils étaient d'avis qu'il ne fallait pas nous attaquer dans notre gîte; précaution dont use aussi le chasseur prudent à l'égard de l'ours gris, du lion, du tigre. Craignant nos rifles et nos carabines, ils voulaient nous réduire par famine. Nous ne pouvions nous expliquer d'une autre façon le lâche retard qu'ils apportaient à leur vengeance

XVIII

— L'espion indien. —

Minuit était passé. Aux leurs blafards de l'éclair succéda la douce lumière de la lune, de sombres nuages glissaient silencieusement dans le ciel et enveloppaient de temps en temps la prairie d'épaisses ténèbres; l'air était frais et pur.

Jusqu'à ce moment Carey et moi étions restés au sommet de la petite gorge qui avait favorisé notre ascension. Derrière nous brillait la lune et devant

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 23 juin 1866.

LA CHASSE

AUX CHEVAUX SAUVAGES

PAR MAYNE-REID

TRADUIT DE L'ANGLAIS PAR A. COOMANS.

Deuxième partie

XVII

— Un renfort. —

Pour la première fois depuis la rencontre de la guerilla, je respirai librement à la pensée d'une prochaine délivrance; mon compagnon partageait cet espoir. Nous songeâmes alors à nos chevaux, dont le sort nous causait, — à moi, du moins, — les plus vives appréhensions. Aussi longtemps qu'il était probable que chaque minute pouvait être la dernière de ma vie, j'avais considéré la destinée de Moro et du coursier blanc comme une affaire secondaire; maintenant que je me croyais certain de survivre à cette terrible aventure, l'instinct naturel qui rattache l'homme à la vie reprenait tous ses droits; je résolus d'observer les mouvements des guerilleros, pour les empêcher de s'emparer, s'ils le tentaient par hasard, de mon cheval et de la superbe créature qui m'avait. La reproduction est interdite.

tation des Chambres et des autorités iront à la gare lui offrir leurs vœux.

Le journal *l'Italie* annonce que le Roi a reçu, dans la matinée, Kossuth.

La composition du nouveau ministère et la déclaration de guerre ont été annoncées au Sénat et à la Chambre des députés, au milieu d'applaudissements prolongés.

Paris, 21 juin.

Le **MANIFESTE** royal aux Italiens, qui vient d'être publié, dit :

« Il y a déjà 7 ans, que l'Autriche, attaquant mes Etats, parce que j'avais soutenue la cause commune de la Patrie dans les conseils de l'Europe, je repris l'épée pour la défense du trône, la liberté de mes peuples, l'honneur du nom Italien et combattre pour les droits de la nation.

» La victoire a été en faveur du bon droit. La valeur de l'armée, le concours des volontaires, la concorde et la sagesse du peuple, le concours d'un allié magnanime, valurent la presque entière indépendance et la liberté de l'Italie.

» De suprêmes motifs, que nous devons respecter, nous empêchèrent d'accomplir alors une juste et glorieuse entreprise. Une des plus nobles provinces de l'Italie, que les vœux de la population avaient réunie à ma couronne, et que l'héroïque résistance contre la domination étrangère nous rendait particulièrement chère et sacrée, resta dans les mains de l'Autriche.

» Quoique douloureux en mon cœur, je m'abstins de troubler l'Europe qui désirerait la paix.

» Mon gouvernement s'appliquait à perfectionner l'œuvre intérieure, d'ouvrir les sources de prospérité publique, de fortifier le pays par terre et par mer, attendant l'occasion favorable d'accomplir l'indépendance de Venise.

» Quoique attendre n'était pas sans danger, néanmoins nous sûmes renfermer en nos cœurs, moi, mes sentiments d'Italien et de Roi, et mon peuple ses justes impatiences.

» Je conservais intacts, le droit de la nation, la dignité de la couronne et du Parlement, afin que l'Europe comprit ce qui était dû à l'Italie.

» L'Autriche se refforçant subitement sur notre frontière et provoquant avec une attitude hostile, menaçante, est venue troubler l'œuvre pacifique de la réorganisation du royaume.

» A une injuste provocation, j'ai répondu en reprenant les armes, et vous avez donné un grand spectacle en accourant avec promptitude et enthousiasme dans mon armée et dans le corps des volontaires.

» Néanmoins, lorsque les puissances amies tentèrent de résoudre ces difficultés par un Congrès, je donnai un dernier gage de mes sentiments à l'Europe et me hâtai d'accepter.

» L'Autriche a refusé encore cette fois les négociations, repoussant tout accord et donnant ainsi une nouvelle preuve que si elle se confiait dans ses forces, elle ne se confiait pas également dans la bonté de sa cause et de son droit.

» Vous aussi, Italiens, vous pouvez vous confier dans vos forces en regardant avec orgueil votre vaillante armée et votre forte marine.

» Mais vous pouvez encore vous confier dans la sainteté de votre droit dont désormais l'immanquable triomphe est certain.

« Nous sommes soutenus par le jugement de l'opinion publique, par la sympathie de l'Europe, qui connaît que l'Italie indépendante et sûre dans son territoire, deviendra pour elle une garantie de paix et d'ordre.

« Italiens, je donne le gouvernement de l'Etat au prince de Carignan et je reprends l'épée de Goito, de Pastrengo, de Palestro, de San Martino. Je sens que j'accomplirai les vœux faits sur le tombeau de mon magnanime père, je veux être encore une fois le premier soldat de l'indépendance italienne. »

Berlin, 20 Juin.

On annonce que les Autrichiens ont franchi hier la frontière de la Haute-Silésie. On s'attend à ce qu'une grande bataille soit livrée très-prochainement de ce côté.

Londres, 21 juin.

Le *Daily News* dit que lord Clarendon a annoncé, d'une manière positive, que le ministère avait donné sa démission. On croit que la reine invitera lord Derby à former un nouveau cabinet.

Le *Post* dit que la reine arrivera à Windsor, samedi ou dimanche. Il ajoute, sous réserve, que S. M. refuse d'accepter la démission du ministère.

D'après le *Times*, le comte Russell serait décidé à dissoudre la Chambre.

Le *Morning Star* insiste sur la nécessité de la dissolution du Parlement.

nous, à l'ouest, stationnant la guerilla. L'ombre de la butte se projetait au loin, et au delà de ses contours bien dessinés était la ligne des sentinelles ennemies. Agenouillés dans les buissons, nous dominions, sans être aperçus, la bande, qui fumait, babillait, criait ou chantait avec l'humeur la plus joviale.

Après l'avoir tranquillement observée un certain temps, Garey me quitta pour faire le tour de la mesa et examiner la prairie dans la direction de la rancheria. Si mes tirailleurs n'avaient pas encore levé le camp, ils ne devaient pas tarder à paraître de ce côté.

Le jeune trappeur était à peine parti, qu'un objet sombre attira mon attention dans la plaine. Je crus reconnaître un homme étendu sur le sol, comme j'avais vu Rube un moment après sa chute. Assurément ce n'était pas notre vieux camarade. Je cherchais à m'expliquer cette apparition qui se trouvait à six cents yards de la mesa, derrière la ligne des guerilleros, quand un nuage, passant devant la lune plongea toute la prairie dans l'obscurité.

Quand la lumière de l'astre de la nuit reparut, l'homme n'était plus à la place où je l'avais déjà remarqué ; il se trouvait maintenant à deux cents yards des cavaliers Mexicains : une touffe d'herbe semblait l'abriter contre les regards des guerilleros ; ceux-ci ne faisaient aucun signe qui indiquât qu'ils se doutaient de sa présence.

Du haut de la butte, l'herbe de la prairie ne me cachait pas cet objet, qui était, — je n'en doutai plus, — un homme, et, chose plus étonnante, un homme nu qu'argentait les rayons de la lune.

Jusqu'alors j'avais cru, ou plutôt j'avais craint que

Bologne, 21 juin.
Le roi Victor-Emmanuel vient de traverser Bologne, se rendant au quartier général.

Berlin, 21 juin.

Le roi et M. de Bismark ne sont point encore partis pour l'armée.

La reine de Prusse s'est rendue en Silésie, auprès de son fils, le prince royal, à la suite de la perte, faite par ce dernier, de son quatrième enfant, le prince Sigismond.

Aucun fait de guerre important n'est signalé.

A la date des derniers avis, les troupes hanovriennes se dirigeaient, par Eisonach, vers la Bavière pour faire leur jonction avec les troupes fédérales. Un corps prussien, venant de Saxe, s'avancait pour leur couper le passage.

Milan, 20 juin soir.

Deux compagnies de chasseurs autrichiens ont occupé une maison dépendant de Sieloio, sur le territoire Lombard.

Florence, 20 juin.

Le prince de Carignan est arrivé. Il a été reçu à la gare par les autorités au milieu des plus vives acclamations. Le roi partira demain matin, à 5 heures, pour rejoindre l'armée. La garde nationale se mettra sous les armes pour saluer le roi, à son départ. Le Corps diplomatique, des députations des deux chambres, et les autorités de la ville se rendront à la gare pour offrir leurs vœux à Sa Majesté. Florence a été immédiatement pavoisée à la suite de la déclaration de guerre. — *L'Italie* annonce que Victor-Emmanuel a reçu Kossuth ce matin.

Florence, 21 juin.

Le roi est parti ce matin, vers cinq heures. Sur tout le parcours du palais à la gare, la population n'a cessé de lui faire une ovation enthousiaste.

MANIFESTE DE L'EMPEREUR D'AUTRICHE

Voici la substance de ce document :

L'Empereur regrette d'avoir été obligé, au milieu de son œuvre de paix, tandis qu'il jetait les bases de la forme constitutionnelle, d'appeler toute l'armée aux armes contre les ennemis placés au Nord et au Sud.

L'Autriche n'a donné à ses ennemis aucun motif de guerre. L'Italie ne cherche pas même de prétexte ; il lui suffit que le moment soit favorable. L'Autriche n'a pas eu de conquête en vue dans la guerre qu'elle a faite, de concert avec la Prusse, pour la protection d'une race allemande. Elle n'est pour rien dans les funestes complications qu'il est devenu impossible au gouvernement impérial de résoudre pacifiquement.

Le manifeste mentionne les négociations relatives à la Conférence. Il dit que la non-acceptation des conditions autrichiennes a donné raison à la supposition de l'Autriche, que ces délibérations ne pouvaient pas conduire à la conservation et à la consolidation de la paix.

L'Empereur énumère ensuite les actes de violence du Cabinet de Berlin, l'entrée des troupes prussiennes dans le Holstein, la dissolution de l'Assemblée des Etats, la retraite forcée des troupes autrichiennes devant des forces dix fois supérieures, la rupture du lien national, la déclaration de la Prusse qu'elle se retirerait de la Confédération, et l'agression dirigée par elle contre les souverains restés fidèles à la Confédération.

La guerre était inévitable, l'Empereur appelle ceux qui l'ont provoquée devant l'histoire et le tribunal de Dieu. Il déclare qu'il entend la lutte avec la confiance au droit, à son armée et au sentiment d'union de tous ses royaumes.

Indigné par la violation du droit qui a été commise, l'Empereur est doublement peiné d'être obligé de se priver de l'appui de la représentation du pays, mais son devoir de souverain est trop évident, et il n'en est que plus fermement résolu à assurer les droits de la représentation du pays pour l'avenir.

L'Autriche ne sera pas seule dans la lutte. Tous les peuples et tous les princes allemands sont menacés comme nous dans leur liberté et leur indépendance et ils sont en armes parce qu'on les a forcés de les prendre. Nous ne voulons plus les déposer maintenant qu'après avoir assuré de nouveau à mon empire et aux Etats de mes confédérés leur libre développement à l'intérieur et leur puissance en Europe.

En terminant, l'Empereur exprime sa confiance en Dieu que la maison de Hapsbourg a fidèlement servi depuis son origine, et il engage le peuple à prier avec lui.

HAVAS

ce ne fût Rube, parce que je ne désirais pas de le revoir de cette manière. Certes, il n'aurait pas voulu revenir seul ; d'un autre côté, pourquoi aurait-il joué ainsi le rôle d'un espion, lui qui connaissait la position exacte de l'ennemi ? Aussi cette apparition m'embarassa-t-elle singulièrement ; mais le corps nu me rassura. Ce ne pouvait être Rube, quoique le soleil, la poussière, la poudre et la graisse eussent donné au trappeur la teinte cuivrée d'un Indien pur sang ; en outre, Rube ne se dépoilait jamais de ses vêtements de peau de daim.

Pois survint de nouveau une obscurité momentanée, et quand elle se dissipa, je ne vis plus le bizarre étranger dans le voisinage de la mesa ; mais en portant au loin mes regards, je distinguai un homme qui s'avancait rapidement.

L'éloignement le déroba bientôt à ma vue, on eût dit qu'il s'était évaporé dans les rayons de la lune.

J'examinai encore le point où il avait disparu, quand j'aperçus avec surprise à l'horizon plusieurs formes qui s'y dessinaient vaguement.

— C'est Rube, pensai-je, et là-bas arrivent les tirailleurs !

Je les dévorai des yeux... C'étaient des cavaliers ; mais au lieu de marcher en masse, ils avançaient à la file et se suivaient comme les anneaux d'une gigantesque chaîne. Mes tirailleurs ne chevauchaient jamais de la sorte, si ce n'est dans un défilé étroit ou dans le sentier d'une forêt. Ce n'étaient donc pas mes compagnons...

Je me rappelai alors que j'avais déjà vu plusieurs fois ce spectacle. Cette ligne serrée qui se déroulait à l'horizon était une vieille connaissance : c'était un

LE MANIFESTE DU ROI DE PRUSSE

Le roi de Prusse vient de publier une proclamation où il explique les motifs qui lui font prendre les armes. S. M. François-Joseph, dans son appel à la nation et à l'armée, met tous les torts du côté de la Prusse. Rien de plus naturel. A son tour, S. M. Guillaume, en invoquant l'appui du peuple et le courage des soldats affirme que l'Empereur d'Autriche est seul responsable des calamités de la guerre. Nous donnons, d'après une correspondance télégraphique de Berlin, la substance de ce document :

« L'espérance que de la confraternité des armes entre la Prusse et l'Autriche sortirait une alliance, basée sur une estime réciproque et ayant pour objet la prospérité de l'Allemagne, a déçu. L'Autriche ne reconnaît pas dans la Prusse son alliée naturelle, mais une rivale hostile. Par suite, elle a entraîné les souverains allemands à rompre le lien fédéral. Le cri de guerre de l'ennemi est l'abaissement de la Prusse. Dans le peuple prussien vit l'esprit de 1833, et ses adversaires se trompent, s'ils croient la Prusse paralysée par ses dissensions intérieures. En face de l'ennemi, tout ce qui faisait de l'opposition se rallie pour rester uni dans la bonne et la mauvaise fortune.

» Le manifeste, après avoir rappelé que la France, de concert avec l'Angleterre et la Russie, ont vainement tenté d'amener un arrangement amiable, continue ainsi :

» Nous devons combattre pour notre existence et engager une lutte à outrance avec ceux qui veulent abaisser la Prusse du Grand-Electeur, de Frédéric-le-Grand et des guerres d'affranchissement. Si Dieu nous accorde la victoire, nous serons assez forts pour renouer, d'une manière plus solide et plus avantageuse, les liens allemands, qui viennent d'être brisés par ceux qui redoutent le droit et la force de l'esprit national. »

HAVAS.

Théâtre de la Guerre.

Une dépêche de l'agence Havas annonce qu'une rencontre a eu lieu hier à Rumbourg entre la cavalerie prussienne et la cavalerie autrichienne.

Rumbourg est une petite ville de Bohême. Les Prussiens sont donc entrés sur le territoire autrichien.

Le *Moniteur* confirme la nouvelle de cet engagement dans lequel les Autrichiens ont eu l'avantage.

La *feuille officielle* ajoute que les grands mouvements de troupes qui se font dans les environs de Francfort empêchent les communications avec le Sud de l'Allemagne. De Cologne à Berlin, par Minden et Hanovre, le chemin de fer a repris son service régulier, qui avait été interrompu pendant deux jours.

Tandis qu'en Saxe, les Prussiens font des réquisitions de soldats, le gouvernement autrichien ordonne un nouveau tirage au sort dans la Bohême, la Moravie, la Silésie, la Galicie, la Bukowine, le Tyrol-Sud, la Dalmatie, la Vénétie et l'Istrie.

D'après des informations concordantes l'agression italienne contre l'Autriche aura lieu par la flotte dans l'Adriatique et par des invasions de volontaires dans le Tyrol. On veut soulever les populations et placer ainsi l'armée autrichienne entre une insurrection et l'attaque de l'armée régulière.

Durant la campagne, les Prussiens, comme marque distinctive, porteront au bras gauche une bande d'étoffe blanche, coupée d'une croix rouge.

Nous reproduisons, sous toute réserve, la note suivante qui corrobore certains *on dit* concernant les relations entre l'Autriche et la

bande de guerriers indiens dans leur marche nocturne, — sur le sentier de guerre.

Je compris la conduite de l'espion : c'était un coureur indien. Le détachement auquel il appartenait se dirigeait sur la mesa, — peut-être avec le dessein d'y camper ; le sauvage avait été chargé de reconnaître le terrain.

Je ne pouvais deviner le résultat de son rapport. Les cavaliers s'étaient arrêtés pour attendre sans doute le retour de leur messager ; ils étaient trop loin pour être vus des Mexicains, et, un instant après, l'obscurité les déroba à ma curiosité surexcitée. Avant de communiquer ces faits à Garey, je résolus d'attendre le retour de la clarté lunaire pour avoir quelque chose de plus précis à lui rapporter.

(La suite au prochain numéro.)

Obligations du Crédit Foncier.

Le Crédit foncier émet :

1° Des obligations foncières et communales de 500 fr. 5 %, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort ;

2° Des obligations communales à 2 ans d'échéance et au-dessus.

S'adresser pour obtenir ces obligations sans frais, dans les Recettes des finances, chez MM. les Notaires et chez tous les Correspondants de la Société.

Russie : « Les troupes russes effectuent en Pologne une manœuvre très importante. Concentrées à Lublin, elle se portent en force sur Tarnogrod, route de Cracovie. » Elles n'auraient ainsi, le cas échéant qu'un pas à faire pour entrer en Silésie.

D'un autre côté, un journal prétend savoir que la Russie, en vertu d'une convention faite avec l'Autriche, s'est engagée à occuper les côtes Ouest de l'Adriatique, pour les protéger contre une attaque des volontaires italiens. Ceci pour le coup, nous paraît tout à fait invraisemblable.

On écrit de Florence, 19 juin : « Le général La Marmora est parti ce matin pour aller prendre le commandement de l'armée. On ne sait pas encore quel jour partira le roi. Cela dépendra des événements. »

Le *Moniteur prussien* et tous les journaux de Berlin publient un résumé des opérations effectuées, depuis le 15 juin jusqu'au 17 inclusivement, par les différents corps de l'armée prussienne ; ils confirment, avec plus de détails seulement, l'ensemble des faits mentionnés dans les transmissions télégraphiques. Par suite de mesures bien entendues et de l'organisation d'un corps spécial d'ingénieurs de chemins de fer et de compagnies de pionniers, les prussiens sont en situation de rétablir, en peu de temps, les communications interrompues. Les commandants des forces prussiennes entrées en Saxe, dans le Hanovre et dans la Hesse-Electorale, ont reçu l'ordre de tenir rigoureusement la main à ce que les troupes se conduisent, non comme en pays ennemi, mais d'une façon amicale et pacifique, la Prusse n'étant pas, disent-ils, en hostilité avec les peuples allemands, mais seulement avec ceux de leurs gouvernements qui s'opposent à l'accomplissement de ses vues patriotiques. D'autre part, tandis que l'Empereur François-Joseph à l'intention de réunir autour de lui les princes allemands fidèles à la confédération, en vue de délibérer sur une nouvelle organisation fédérale, le roi de Prusse continue à entretenir les populations des Etats envahis par son armée de ses projets de réforme et de la convocation d'un Parlement national.

Pour extrait A. Layout.

LA LETTRE DE L'EMPEREUR

La lettre de Napoléon III, comme tous les documents émanés du souverain de la France, continue à être l'objet des appréciations les plus divergentes. Les uns y voient une pensée sinistre ; les autres, au contraire trouvent dans les menaces même qu'elle contient l'absence d'arrière-pensée et de compromis mystérieux.

Napoléon désire pour la Prusse « plus d'homogénéité et de force dans le Nord, » et cette phrase, ainsi que celle où il reconnaît que la Prusse est mal délimitée, serait fort inquiétante si elle était isolée : mais Napoléon déclare aussitôt qu'il veut aussi le maintien de la position de l'Autriche, et surtout il demande « pour les Etats secondaires de la Confédération, » une union plus intime, une organisation plus puissante, un rôle plus important, ce qui est précisément le moyen de refrener l'ambition de la Prusse et de déjouer ses projets d'absorption de l'Allemagne.

N'est-ce pas aussi bien plutôt à la Prusse, dans l'état actuel du conflit, qu'à tout autre puissance, que s'adresse cette menace « Nous ne pourrions songer à l'extension de nos frontières que si la carte de l'Europe venait à être modifiée au profit exclusif d'une grande puissance, et si les provinces limitrophes demandaient, par des vœux librement exprimés, leur annexion à la France ? »

Cette condition du consentement des populations n'est-elle pas la critique de la conduite de la Prusse dans les duchés, elle qui ne veut pas laisser délibérer leurs représentants ?

S'il y avait un accord machiavélique entre la France et la Prusse, Napoléon prendrait-il le soin d'avertir toute l'Allemagne, d'avertir toute l'Europe des dangers que peut présenter l'ambition de la Prusse ? Donnerait-il des encouragements à la résistance des Etats moyens en leur montrant les conséquences du succès de la Prusse et en témoignant le désir qu'ils acquièrent une plus grande influence sur la direction des affaires en Allemagne ?

Napoléon insiste aussi sur l'accord qui existe entre les trois grands puissances neutres, « qui est un gage de sécurité pour l'Europe. »

A l'égard de l'Autriche, la lettre regrette, comme tout le monde en Europe, que l'Autriche ne puisse céder la Vénétie « moyennant une compensation équitable ; » il l'avertit de ne pas vouloir reprendre la Lombardie ou restaurer le Pape à Bologne. Il l'avertit aussi de ne pas vouloir absorber l'Allemagne, ce qui n'est guère à craindre en présence de l'attitude de tous les petits Etats. Cet avertissement, en fixant d'avance les positions, précise bien l'intention de l'Empereur de rester neutre tant que l'équilibre européen ne sera pas compromis par la Prusse, ou le sort de l'Italie par l'Autriche.

« Dans la guerre qui est sur le point d'éclater, dit la lettre impériale, nous n'avons que deux intérêts : la conservation de l'équilibre européen, et le maintien de l'œuvre que nous avons édifiée en Italie. »

» Mais pour sauvegarder ces deux intérêts, la force morale de la France ne suffit-elle pas ? Pour que sa parole soit écoutée, serait-elle obligée de tirer l'épée ? Je ne le pense pas. »

Il nous semble, quant à nous, que la pensée de la lettre est sincèrement résumée dans ce passage, précisément parce que, dans tout autre hypothèse, un pareil langage eût été à l'encontre du but.

Cette lettre met en évidence, aussi ce fait : c'est que l'ambition de la Prusse est le grand danger pour l'Allemagne comme pour l'Europe. Si, comme tout le fait pressumer, la Prusse est battue par l'Autriche, la situation cesse d'être menaçante pour l'Allema-

gne; c'est ce que l'opinion publique, c'est ce que les petits Etats comprennent beaucoup mieux encore après la lettre de Napoléon, et le vote de la Diète de Francfort, le prouve assez.

L'action des puissances neutres ne peut aussi manquer de s'exercer pour refréner l'ambition de la Prusse; si par une éventualité improbable, les chances de la guerre lui étaient favorables.

La neutralité de la France, neutralité attentive si l'on veut, nous semble bien être l'intention de l'Empereur des Français, dans la guerre qui va s'engager,

(Extrait du Journal de Liège.)

Revue des Journaux.

On lit dans le *Bulletin du Moniteur* :
L'armée autrichienne a franchi la frontière prussienne dans la haute Silésie. Il semble que le grand point d'attaque de la part des autrichiens serait à l'extrémité de cette province.

L'électeur de Hesse n'a pas quitté Cassel, malgré l'entrée des Prussiens. Leurs avant-postes au midi s'avancent tout près de Hof, ville de Bavière, sur la frontière de la Saxe. La ville de Francfort est couverte par les troupes fédérales.

On écrit de Florence le 15 juin au *Moniteur* :

Les hostilités, que chacun ici croyait imminentes au lendemain de la rupture des négociations relatives au congrès, n'ayant pas encore éclaté, ce temps d'arrêt a été employé à achever des préparatifs militaires commencés avec quelque précipitation. Les corps de volontaires notamment étaient loin d'être prêts, le matériel de leur équipement n'ayant pu être improvisé et divers fournisseurs s'étant trouvés dans l'impossibilité de remplir les engagements qu'ils avaient contractés.

Dans l'armée régulière, l'effectif va se trouver considérablement accru par l'appel des deuxièmes catégories ou réserves afférentes aux classes de 1842, 1843 et 1845 (celles de 1841 et 1844 avaient été déjà appelées précédemment.) Les contingents ainsi convoqués devront se trouver à la date du 18 courant, réunis au chef-lieu de leurs mandements respectifs. En outre, la Chambre des députés a voté, à l'unanimité moins quatre voix, une loi qui ordonne la levée anticipée de la classe 1846, en fixant à 46,000 hommes le contingent de première catégorie que cette classe devra fournir.

Le *Constitutionnel* croit devoir insister, par l'organe de M. Paulin Limayrac, sur le caractère de la situation que, dans la crise actuelle, l'Empereur a voulu faire et a fait au pays :

Après avoir vainement tenté de prévenir la guerre, l'Empereur veut, du moins, en préserver la France. Il ne voit, dans l'état actuel des choses, ni intérêt, ni devoir pour elle à y prendre part. Il ne souhaite aucun changement; loin de là: il va jusqu'à indiquer loyalement aux parties belligérantes dans quelle mesure la puissance victorieuse devra se renfermer pour ne pas provoquer notre intervention.

La paix a donc les préférences et les vœux de l'Empereur. Disons plus: ses espérances doivent être aussi de ce côté; car, après avoir hautement déclaré que la France ne s'engagerait dans la guerre qu'en face d'une situation décisive, il est fondé à croire qu'aucune des parties belligérantes ne voudra prendre la responsabilité de l'y provoquer en créant cette situation.

Au moment où les Cabinets lancent en Europe leurs manifestes respectifs, le *Siècle* éprouve le besoin de proclamer, lui aussi, sa déclaration de principes :

Nous nous faisons honneur, écrit M. Taxile Delord, d'appartenir au parti de l'Italie et de la Prusse contre l'Autriche; nous sommes avec les amis de la révolution pour l'unité allemande contre ces petits Etats qui conservent si précieusement dans leurs codes les vestiges les plus honteux du droit féodal; nous sommes pour le Parlement allemand contre la Diète germanique, complice de tous les attentats des grandes puissances contre la liberté; nous sommes enfin en Allemagne comme en France, comme partout, pour le suffrage universel.

On lit dans le *Monde*, sous la signature de M. Vignault :

De sérieux événements se préparent en Angleterre. La Chambre des communes a voté contre le gouvernement sur le bill de réforme. Lord Russell et M. Gladstone ont demandé la remise du débat à lundi. On le ministère se retirera, ou la Chambre sera dissoute. En tous cas, le fait est grave en présence des complications qui menacent l'Europe. L'avènement d'un ministère tory aurait une grande portée.

Pour extrait, A. Layton.

Nouvelles du jour.

Le conseil des ministres s'est assemblé ce matin, au palais des Tuileries, sous la présidence de l'Empereur.

S. M. l'Impératrice assistait à la séance.

Le Corps législatif a continué, hier et aujourd'hui, la discussion budgétaire.

Ainsi que nous l'avons annoncé, les projets à l'ordre du jour, sauf celui relatif à la contrainte par corps et un ou deux autres, seront votés avant la fin de la session, notamment la réforme sur l'enseignement primaire.

La chambre des députés de Florence a adopté à la majorité de 179 voix contre 45 le projet de loi relatif à la suppression des corporations religieuses.

Le Sénat a sanctionné les mesures financières votées par la Chambre des représentants.

Mort du poète Méry. — Un grand poète, un écrivain remarquable, un des plus spirituels causeurs de notre époque, Méry est mort hier, après une longue maladie.

Méry est mort sans fortune, comme beaucoup de ses confrères. L'Empereur s'est chargé de tous les frais des funérailles: il a de plus donné l'ordre d'acquiescer le terrain où Méry doit être inhumé. Le comité des gens de lettres se propose d'ouvrir une souscription pour élever un monument au poète, dont les œuvres honorent la littérature moderne.

On lit dans le *Moniteur* :

Au moment où les événements extérieurs viennent fixer l'attention du public et de la presse, le gouvernement croit devoir rappeler les dispositions légales qui déterminent les droits respectifs des journaux politiques et des journaux non politiques.

L'article 1^{er} du décret du 17 février 1852 est ainsi conçu :

« Aucun journal ou écrit périodique, traitant de matières politiques ou d'économie sociale, et paraissant soit régulièrement et à jour fixe, soit par livraisons et irrégulièrement ne pourra être créé ou publié sans l'autorisation préalable du gouvernement. »

Le décret du 28 mars 1852, porte :

« Article 1^{er}. — Sont exempts du droit de timbre les journaux et écrits périodiques et non périodiques exclusivement relatifs aux lettres, aux sciences, aux arts et à l'agriculture. »

Article 2. — Ceux de ces journaux et écrits, qui, même accidentellement, s'occuperaient de matières politiques ou d'économie sociale, seront considérés comme étant en contravention aux dispositions du décret du 17 février 1852, et seront passibles des peines établies par les articles 5 et 14 de ce décret. »

Il n'appartient donc qu'aux journaux assujettis à l'autorisation, au timbre et au cautionnement de traiter les questions politiques, sous quelque forme qu'elles se présentent, même sous celle de correspondances, de dépêches télégraphiques, de nouvelles ou de bulletins militaires. Pour extrait: A. LAYTON.

CONCOURS MUSICAL DE CAHORS.

APPRÉCIATION DU JURY.

Fanfare Ste-Cécile de Figeac. — Directeur M. Nissenger. — 19 exécutants. — Le mouvement de la marche était trop lent. La petite clarinette, trop basse, a besoin d'améliorer sa qualité de son. Impossible de porter un jugement quelconque sur les deux grandes clarinettes et la flûte tierce; leurs sons n'arrivaient pas jusqu'à nous. Remplacez ces quatre instruments par des sax-horns, M. Nissenger, vous obtiendrez ainsi une véritable fanfare qui vaudra mieux que votre harmonie incomplète. Les basses vont bien; mais les altos, qui ne jouent pas toujours bien juste, accompagnent trop fort. Le piston paraît avoir de la facilité, mais il manque de style, et ses sons, quoique jolis, manquent d'ampleur. Le deuxième morceau a été mieux exécuté que la marche; il y avait plus de justesse.

Fanfare St-Martin de Souillac. — Directeur M. Mayre. — 28 exécutants. — Bonne organisation; direction intelligente. Mais, si la sonorité est bonne, la justesse fait souvent défaut. Les pistons bruyants, et trop bas dans les sons aigus, manquent de style et de souplesse. Le petit-bugle, noyé dans le bruit incessant de la masse, ne nous a fait entendre que deux ou trois notes vers la fin du deuxième morceau. Les basses sont faibles, et les contre-basses ne savaient pas leur rôle. Nous vous conseillons, M. Mayre, de choisir vos morceaux avec plus de soin, de faire étudier les parties séparément, et d'être très sévère pour l'observation des nuances. Les pianos nous ont paru ignorés de votre musique. C'était un forte perpétuel dans vos deux morceaux.

Orphéon St-Michel de Sauzet. — Directeur M. Mézon. — 37 membres. — L'extrême jeunesse de cette société, dont la tenue d'ailleurs était très convenable, commande l'indulgence. Aussi nous bornerons-nous à lui recommander de choisir des chœurs moins difficiles, et de les étudier avec plus de soin. M. Mézon ferait bien aussi de modérer un peu ses gestes; tout irait mieux, soyez-en sûr.

Société d'Istrie, de Praysac. — Directeur M. O. Garralon. — 27 membres. — Le début du premier morceau n'était pas juste; l'ensemble laissait aussi beaucoup à désirer. Le deuxième morceau a été mieux exécuté; mais, il faut bien le dire, ce n'était pas un chœur à chanter dans un concours. Il ne manque cependant pas de chœurs d'orphéon faciles, que cette société, possédant des voix assez bonnes, pourrait fort bien chanter.

Orphéon Ste-Marie de Castelfranc. — Directeur M. Bonafous-Murat. — 27 membres. — Le chœur imposé a été chanté un demi-ton plus bas qu'il est écrit. Les cinq croches de la première mesure ont été faites comme si elles étaient alternativement croche et noire. La justesse et l'ensemble étaient loin d'être parfaits. Dans le deuxième chœur, la *Saint-Hubert*, les 4^{es} ténors étaient trop bas; Les mouvements de ce morceau ont aussi été dénaturés. Munissez-vous d'un métronome M. Bonafous-Murat, et faites chanter votre société, dans les mouvements qu'il vous fera connaître; vous éviterez ainsi le reproche que nous sommes désolés d'être obligés de vous adresser. Cette société dont la tenue est charmante, peut arriver à bien chanter, les voix sont bonnes.

Orphéon d'Albas. — Directeur M. Fieuzal. — 40 membres. — Comme la société de Castelfranc, l'Orphéon d'Albas a baissé le chœur imposé. Les mêmes fautes, moins sensibles pourtant, ont été remarquées dans le début: *Enfants d'un âpre sol*. La sonorité n'est pas en rapport avec le nombre des exécutants; il faut soigner l'émission de la voix. M. Fieuzal; les sons aigus sont criards et grêles tout à la fois. Dans le *Salut aux chanteurs*, prolongez un peu plus les repos à la fin de chaque période. Vos chanteurs auront ainsi le temps de respirer, et la sonorité et le style s'en trouveront bien.

Société chorale de Montcuq. — Directeur M. Ducros. — 32 membres. — Cette société a les défauts qu'on rencontre généralement chez les jeunes chanteurs; l'émission de la voix est mauvaise. Les basses chantent de la gorge et les ténors crient. L'ensemble et les nuances assez bien rendues, révèlent une direction intelligente, qui parviendra, nous l'espérons, à corriger les défauts que nous signalons. Dans le deuxième morceau, les mots *le travail c'est la liberté*, n'étaient pas accentués avec assez de vigueur.

Société St-Sauveur de Puy-l'Evêque. — Directeur M. A. Fouchet. — 47 membres. — La sonorité est excellente et l'ensemble satisfaisant. Mais les notes brèves ne sont pas chantées avec assez de légèreté, et les nuances ne sont pas assez marquées. Le deuxième morceau la *Saint-Hubert*, laissait à désirer sous le rapport de la justesse et de l'exactitude des mouvements. Les échos n'étaient pas faits assez piano. A part ces observations, nous n'avons que des éloges à donner à cette jeune société, qui peut espérer, en travaillant, de se placer dans un rang honorable parmi les sociétés qui fréquentent les concours.

Société chorale de Catus. — 22 membres. — M. Fenouillet, l'habile directeur de la Société chorale de Cahors, avait bien voulu suppléer le directeur de cet Orphéon dans cette circonstance. Mais, les deux chœurs n'avaient pas été suffisamment étudiés, ils sont du reste trop difficiles pour des débutants. Aussi l'exécution n'a-t-elle été mauvaise, quoique cette société possède de bonnes voix, qui nous laissent l'espoir de les entendre chanter juste l'année prochaine.

Orphéon St-Joseph de Gourdon. — Directeurs MM. Maturé et Bonafous-Murat. — 38 membres. — Cette société, comme les deux premières qui ont chanté le chœur imposé, l'a abaissé d'un demi-ton. Elle possède cependant des ténors capables de chanter le *si b*. Même reproche qu'aux autres, pour la décomposition des premières mesures. La sonorité est bonne, mais les pianos ne sont pas assez observés, et la justesse même n'est pas toujours irréprochable. Il y avait un peu de confusion dans l'exécution du second morceau, la *Marche des Orphéons*, cela tient en grande partie à l'inobservation des signes de silence dans les parties accompagnantes quidonnent trop de durée à leurs notes. De là vient cette lourdeur qui est le principal défaut de cette société.

Messieurs les Directeurs des Orphéons que nous avons entendus devraient s'appliquer à améliorer la prononciation. Nous leur conseillons aussi de bien se rendre compte des difficultés d'exécution d'un morceau avant de le mettre à l'étude. Mieux vaut bien chanter un chœur facile, qu'écouter un morceau au-dessus de ses forces, quelque magnifique qu'il soit d'ailleurs.

M. Maydiou. F. Noulet J. Balthazard.

Chronique locale.

On lit dans le *Moniteur* :

Certaines personnes cherchent à affecter le crédit public, tantôt en répandant des nouvelles controuvées sur les événements de guerre, tantôt en faisant circuler de faux bruits annonçant l'imminente liquidation de sociétés industrielles et de crédit.

Quelques journaux n'hésitent pas à accueillir et à propager ces allégations inexactes, sans prendre la peine de les vérifier. Le gouvernement a les yeux sur de pareils actes et n'hésitera pas à ordonner des poursuites contre les auteurs de fausses nouvelles.

Dans le n° 1031 du Recueil des actes administratifs, M. le Préfet rappelle l'interdiction de la vente des poissons, en ces termes :

A MM. les Maires, Officiers de Gendarmerie et Commissaires de police du département.

Messieurs, je suis informé que les dispositions de l'article 5 de la loi du 31 mai 1865 sur la pêche relatives à la vente, au transport et au colportage des poissons pendant le temps où la pêche en est interdite, d'après le règlement local du 25 novembre 1859, c'est-à-dire à partir du 15 avril jusqu'au 15 juillet de chaque année, ne sont pas partout rigoureusement observées.

Ainsi se trouve compromise une branche importante de l'alimentation publique.

Je vous prie de redoubler de vigilance pour faire respecter la loi, dans l'intérêt même des populations. Des condamnations sévères viennent d'être prononcées par les tribunaux contre les délinquants.

Vous voudrez bien prévenir les hôteliers et aubergistes qu'il sera fait de fréquentes visites dans leurs établissements et que des procès-verbaux seront dressés contre ceux qui se trouveraient approvisionnés de poissons pendant la période de l'interdiction.

Je compte sur votre zèle pour prévenir le retour de toute infraction aux règlements sur la matière.

Recevez, etc. Le Préfet du Lot, Ch. DE PEBEYRE.

Le *Moniteur* publie ce matin un décret convoquant les conseils d'arrondissement pour le 23 juillet.

S. Exc. le Ministre de l'Intérieur vient de décerner, au nom de l'Empereur, une médaille d'argent de deuxième classe, à M. Boudier, commissaire de police à Cahors.

C'est une juste récompense de sa courageuse conduite dans le malheureux événement du 13 avril dernier.

ARRÊTÉ.

Le Maire de la ville de Cahors, Vu les lois des 16-24 août 1790 (Titre III)

et des 19-22 juillet 1791 (Titre I^{er}, article 46); Vu la loi du 18 juillet 1837,

ARRÊTE :

Art. 1^{er}. — Les personnes et les établissements publics ou privés qui voudront élever des cochons dans l'intérieur de la ville et des faubourgs de Cahors, devront en faire la déclaration, au bureau de police municipale, dans les vingt-quatre heures de l'introduction de ces animaux, et se conformer aux mesures de salubrité et d'hygiène qui leur seront prescrites par l'autorité, soit pour la tenue et la propreté de ces animaux, soit pour la disposition et l'appropriation des étables et porcheries.

Art. 2. — Les fosses d'aisance, latrines et tous les dépôts, sans exception, d'urines, matières fécales ou fumier, dans l'enceinte de la ville et des faubourgs, seront visités et disposés de manière à éviter les émanations fétides ou insalubres.

A l'avenir, et à partir du 1^{er} janvier prochain, la vidange des fosses d'aisance ne pourra être transportée que dans des tonneaux fermés aux deux extrémités et pourvus d'une bonde pour l'introduction et la sortie des immondices solides et liquides, sans préjudices, d'ailleurs, des autres obligations imposées par l'arrêté du 24 mai 1835.

Art. 3. — Les latrines et cabinets d'aisance, publics ou privés, ne pourront avoir aucune issue, porte, baie ou fenêtre sur la voie publique.

Art. 4. — Aucun dépôt de fumier, bouses et balayures ramassés dans les rues, boulevards, promenades, places et marchés ne pourra être fait dans l'intérieur de la ville ou des faubourgs.

Les fumiers provenant des basse-cours, écuries, étables ou porcheries, ne pourront y séjourner pendant plus de huit jours. Ils seront transportés hors ville, ou tout au moins dans un emplacement situé à 100 mètres des habitations.

Art. 5. — Il est défendu de laisser couler, de jeter ou répandre sur la voie publique, des immondices, des eaux corrompues, eaux de savon et de morue, ou des urines provenant des maisons, écuries, étables ou porcheries.

Art. 6. — Il est défendu de laisser vaguer, promener ou stationner, à quelle heure que ce soit du jour ou de la nuit, dans les rues, places publiques, promenades, culs-de-sac et carrefours de la ville et des faubourgs, des porcs, poules, oies, canards ou dindons.

Art. 7. — Les peaux vertes et les suifs en branches ne pourront séjourner en ville, pendant plus de 24 heures, ailleurs qu'à l'abattoir.

Les houchers, brocanteurs et autres personnes faisant le commerce des os, ne pourront en faire le dépôt dans l'intérieur de la ville, et ils ne pourront y conserver ces marchandises pendant plus de 24 heures.

Les tanneries et mégisseries devront être tenues constamment propres, et il ne pourra être conservé, dans ces établissements, des matières ou des liquides corrompus ou infects.

Art. 8. — Il est accordé un délai de 15 jours, à partir de la publication du présent Arrêté,

1^o Aux habitants qui ont actuellement des cochons, pour en faire la déclaration à la police et exécuter les travaux d'appropriation qui leur seront prescrits;

2^o Aux propriétaires de latrines ou cabinets d'aisance, publics ou privés, pour faire murer les portes, croisées, baies ou jours donnant sur la voie publique.

Art. 9. — Les contraventions au présent Arrêté seront constatées par des procès-verbaux et punies conformément à la loi.

En l'hôtel-de-ville, à Cahors, le 9 juin 1866.

Le Maire, MAYZEN, adjoint.

Approuvé: Le Préfet du Lot, DE PEBEYRE.

On nous écrit de Cahors : L'Eglise de la commune de Cahors est située sur le faite d'une des plus hautes montagnes de ce département. Et tout à côté se trouve le cimetière où reposent les aïeux de notre illustre maréchal Canrobert.

Cette cure, qui a été élevée il y a quelques années au niveau de celle du chef-lieu de canton, vient de recevoir un nouveau témoignage de la sollicitude de Sa Majesté l'Empereur.

M. le curé et M. le maire, voulant faire refondre la cloche de cette église, demandèrent à S. Excellence l'autorisation de faire graver son nom sur cette cloche. Cette autorisation accordée, ils firent mettre sur cette cloche, l'inscription suivante: A Son Excellence le maréchal Canrobert la commune de Cahors reconnaissante.

Le 13 juin courant, le baptême de cette cloche eut lieu avec toute la pompe et l'éclat que les populations catholiques donnent à ces religieuses cérémonies.

M. le chanoine Traversié présidait; et M. le curé de Cahors fit part à ses fidèles de la bonté de l'Empereur qui venait de leur donner six grands chandeliers, un crucifix d'antel et des porte-bouquets, le tout évalué à plus de mille

francs. Cette pieuse sollicitude du Souverain a été très sensible à la population qui ne cesse d'admirer ce beau souvenir sur lequel est gravé l'inscription : Napoléon III à la commune de Cahors. Un abonné.

On nous écrit de Bretenoux :

Le 21 juin, vers six heures du matin, le nommé Charles Petit, âgé de 65 ans, du village de Biau, conduisait une charretée de vin sur la route de grande communication, n° 35. Le malheureux s'étant imprudemment endormi, tomba devant une des roues qui lui passa sur le corps. La mort a été instantanée. On a trouvé sur lui une somme de 312 fr. 50 c. que l'on tient à la disposition de ses parents.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.
21 juin Rodolose (Pauline), rue Clément-Marot.
Décès.
22 juin Bican (Marie), rue de la Préfecture.
Pour la chronique locale : A. LAYTOU.

Faits Divers.

Monsieur Didier,
Vous avez appris, par ma dernière lettre, que j'avais employé, avec un succès extraordi-

naire, les 50 kilogrammes de graine de montarde blanche (de Hollande) que vous aviez bien voulu mettre gratuitement à ma disposition.

Je viens de nouveau vous signaler six cas de guérisons inespérées; le premier sur un sujet d'artreux que l'on pouvait à juste titre considérer comme incurable, dont l'état avait résisté jusqu'alors à toutes les médications usitées; le second, tourmenté depuis plusieurs années d'une affection chronique de l'estomac (gastralgie), a été radicalement guéri par l'emploi de 6 kilog. de votre Montarde Blanche; le troisième, atteint d'une maladie invétérée du foie, avec des complications rebelles, a éprouvé une telle amélioration dans son état que, dès maintenant, après deux mois de l'usage de votre graine, je le considère comme marchant à un guérison certaine.

Je n'ignore pas que la graine de Montarde Blanche ne jouit de toutes ses vertus qu'autant qu'elle est pure, fraîche parfaitement mondée; avariée, impure ou vieille, elle devient inerte, et peut même, si elle est échauffée, devenir nuisible.

Je viens faire appel à votre obligeance et vous prier de m'expédier encore quelques kilog. de votre incomparable remède populaire, appelé, à si juste titre, par le Dr Kooke et par M. Turner, un remède béni, un magnifique présent du ciel.

Veillez recevoir, avec mes sincères remerciements, l'assurance de ma considération la plus distinguée. GROGNAT,

La délicieuse Revalessière Du Barry guérit, sans médecine, sans purges et sans frais, les nerfs, estomac, foie, gastrites, gastralgies, dyspepsies, diarrhée, poitrine, asthme, phthisie, gorge, bronches, vessie, reins, intestins, inflammations, muqueuse, cerveau et sang. Elle économise mille fois son prix en remèdes. 60,000 cures par an, rebelles à tout autre traitement. 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil. 1/2, 16 fr.; 6 kil. 32 fr.; 12 kil., 60 fr. Aux mêmes prix la Revalessière chocolatée. Du Barry, 26, ph. Vendôme, Paris. — Dépôt à Cahors, chez MM. Bergerol, et Vinel, pharmaciens et chez tous les pharmaciens et épiciers.

A quel chiffre s'arrêtera le tirage de la Liberté quand ce journal aura des presses? Nul ne saurait le dire, car le tirage dépasse déjà trente-sept mille, malgré les obstacles matériels contre lesquels il faut lutter. A quoi et à qui faut-il attribuer ce succès prodigieux? Est-ce à la personnalité du faubourg de la Presse, devenu l'acquéreur de la Liberté et son rédacteur en chef, ou est-ce à la nouveauté du cadre du journal, qui ne ressemble à aucun autre?

EMPRUNT ROMAIN

Décreté par bref pontifical du 11 avril 1866.

Titres de 500 fr. de capital nominal, émis à 330 fr., rapportant 25 fr. d'intérêt annuel (7 1/2 0/0, payable :

100 fr. en souscrivant,
100 fr. le 15 juillet 1866.
130 fr. le 15 octobre 1866.

La souscription est ouverte chez MM. Edw. Blouin et C^e, banquiers, chargés de l'émission de l'Emprunt, 3, rue de la Paix, à Paris. — A Cahors, chez MM. J. Cangardel et fils, banquiers.

A VENDRE

1° Un Atelier de Serrurerie des mieux achalandés jouissant de la meilleure renommée possible, et outillé on ne peut mieux;
2° Un Magasin de Quincaillerie, le seul peut-être dans son genre, et éloigné de seize kilomètres d'autres magasins, vendant en partie les mêmes articles.

AVIS. — Le sieur BARBARY, Serrurier-Mécanicien et Quincailler, à LUZÉCH (Lot), connu dans tout le département, et au dehors pour ses travaux de serrurerie, tant pour la petite exploitation que pour la grande, a l'honneur d'annoncer, que, voyant sa santé en danger par suite de surcharges d'occupations, que lui occasionnent son Atelier et son Commerce de Quincaillerie, il est dans l'intention, maintenant que vont s'ouvrir les travaux de la voie ferrée, de Libos à Cahors, par Luzéch, de donner à d'autres, l'avantage de profiter d'une époque, dont il ne pourrait profiter lui-même.

Cet avantage sera d'autant plus grand pour le preneur, que le sieur BARBARY, ne quittant pas les lieux, s'engage à lui prêter tout son concours en temps utile.

Les locaux occupés par l'une et l'autre exploitation, permettent à M. BARBARY de vendre à deux, comme à un seul, tout en gardant encore lui-même un logement convenable. Il peut même, en vendant son fond, offrir des logements indépendants aux acquéreurs.

Son Atelier qui est pourvu d'eau, jouit de la meilleure position désirable comme hygiène, il a quatorze mètres de long sur une largeur proportionnée.

Son Magasin est pour la position et l'agrément, l'unique dans Luzéch.

M. BARBARY vendra aux conditions d'usage, et donnera pour le paiement, toutes les facilités qu'on pourra désirer.

VITESSE VOITURES PUBLIQUES PROBITE et SÉCURITÉ. ET A VOLONTÉ EXACTITUDE

Le Sieur RAYMOND aîné, croit devoir informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de son entreprise, qu'à partir de ce jour, elles trouveront dans son établissement, situé rue du Lycée, maison CAVIOLE, toutes voitures de voyages et d'agrément, telles que Berlins, Calèches, Omnibus et Phaétons, le tout à des prix très-modérés.

NOTA. — Le Sieur RAYMOND aîné, a aussi l'honneur d'informer le public qu'il a dans son même établissement le bureau du service de Cahors à Assier, qui fait le transport des dépêches; ce service part tous les jours de Cahors, à 11 heures du soir; départ d'Assier, à 1 heure après-midi, et arrive à Cahors à 6 heures du soir.

ÉPICERIES COMESTIBLE
DROGUERIE INDUSTRIELLE
SIROPS, LIQUEURS, COULEURS, BROSSERIE, GRAINES, FOURRAGÈRES, PÉTROLE
E. LEPETIT
RUE DE LA LIBERTÉ, 4
VINS FINS BONBONNERIE
A CAHORS

EAUX MINÉRALES DE CRANSAC (Aveyron) SOURCE ANCIENNE.

L'administration des Eaux de Cransac croit devoir prévenir le public et le mettre en garde contre les insinuations malveillantes qui tendraient à faire supposer que la Source ancienne Richard a subi quelque altération, ou qu'elle aurait même complètement disparu. — La déclaration d'utilité publique qui a placé ces eaux sous la surveillance et la protection spéciale de l'Etat, devrait suffire pour faire cesser de semblables dispositions, alors-même qu'elles ne seraient pas démenties par l'affluence toujours croissante des buveurs. — Pour l'expédition des eaux, s'adresser, comme par le passé, à M. Dupuy régisseur.

A VENDRE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Une Maison située à Cahors, rue Haute ou du Château-National, provenant de la succession de Jean-Pierre Gaydou, marchand de vin.

Le public est prévenu que par le ministère de M^e Louis Labie, notaire, à Cahors, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de ladite Maison, le dimanche, 1^{er} juillet prochain, à deux heures de relevée, en son étude, sur la mise à prix de 4,000 fr.

Le cahier des charges pour arriver à ladite vente se trouve déposé en ladite étude où l'on pourra en prendre connaissance à partir de ce jour.

VOITURES A VOLONTÉ

ANDRAL, SUCCESSEUR DE JULIEN BLANC,

A l'honneur de prévenir le public, qu'il vient de faire l'acquisition des voitures et chevaux du Sieur Julien Blanc affectés au service à volonté, on trouvera chez lui, Poste aux Chevaux, toute la célérité et le confortable nécessaires pour tout espèce de service et à des prix très-modérés.

AVIS

M. RUAUD, M^e DENTISTE a donné assez de preuve de son talent supérieur pour la pose des DENTS ARTIFICIELLES EN ÉMAIL perfectionné monté sur or et platine. Dans sa bonne foi d'artiste, il n'a pas accepté la monture des dents en caoutchouc vu leur impureté pour la santé, se cassant facilement sans pouvoir les arranger. L'art dentaire exige beaucoup d'expérience ne veut pas de médiocrité, tout le mérite est dans l'ajustage des pièces et dentier. Le plus grand nombre de nos villes sont privées de bons dentistes qui n'en ont que le nom et non le talent. M. RUAUD, garantit tous ses ouvrages. Fixé depuis 15 ans dans cette ville, il a mérité votre confiance; son désintéressement envers tous l'oblige de vous dire de vous méfier de ces rouleurs qui infectent vos campagnes et ne font que des dupes.
Rue de la Liberté.

HUILE D'OLIVES

La Maison BESSÈDE, frère et sœur, de Marseille expédie franco de port dans toute France.
Huile d'olives extra-fine dite vierge, douce et sans goût de fruit, garantie pure d'olives, à 2 fr. 50 le litre pour toute demande de 30 litres.
Au-dessus de 30 litres, bonification de prix selon quantités.
Adresser les demandes, 75, rue de la Palud.
CAFÉS DES ILES. — MARSEILLE — SAVONS BLANCS

CONFECTION DE PARIS

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournou, à l'angle de la rue Fénelon. Allez visiter cette maison, si vous voulez acheter des vêtements distingués, élégants, en étoffes excellentes, confectionnés avec grâce et solidité, et à des prix d'un bon marché exceptionnel.

CAFÉ DE GLANDS DOUX

DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.



Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : LECOQ ET BARGOIN.

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^e de comestibles

A VENDRE

Une Etude de notaire, à St-Paul-Labouffie, canton de Castelnau-Montriat (Lot).

A Vendre aussi la Maison, où se trouve l'Etude. — Un Jardin et une Cour sont contigus à la maison.

S'adresser pour plus amples renseignements à M^e Ruamps, propriétaire de ladite Etude.

On donnera toute facilité pour le paiement.

JACQUES SÉGUY

PEINTRE

MENTION HONORABLE

à l'exposition de 1865, pour les imitations de marbres et bois étrangers.

Peinture ordinaire, Enseignes et Vitrerie. Prix modérés.

A Cahors, rue Impériale, n° 35.

Le propriétaire-gérant A. LAYTOU.

PASTILLES POUR LE POT-AU-FEU



LA VOITURE-MARMITE

Le succès incontestable des PASTILLES ROZIERE pour colorer le bouillon, a donné naissance à de nombreuses contrefaçons, et malgré les jugements rendus, quelques épiciers se laissent tromper en achetant, à un vil prix, des produits composés de CARAMEL, de FÉCULE et de CHICORÉE, et les vendent pour des pastilles d'ognons et de légumes, PRODUITS DONT M. ROZIERE est l'inventeur.

Pour éviter ces abus, demandez des PASTILLES ROZIERE, pour le pot-au-feu, exigez sur les flacons et sur les boîtes la signature ROZIERE et l'étiquette représentant la Voiture-Marmite. En achetant un flacon de PASTILLES ROZIERE, la ménagère a le droit d'exiger un livre de cuisine.

LA PANAMINE

Nouveau produit fait avec l'extrait de bois de Panama.

Pour remplacer le bois de Panama, les benzines et les savons à détacher.

POUR 30 CENTIMES, on peut nettoyer soi-même un habillement complet.

La PANAMINE se vend en pains et en flacons, et l'odeur en est agréable.

Se trouve chez tous les Epiciers.

Guérison RADICALE DES Hernies

ou descentes, pendant inutile les bandages et les pessaires, par la méthode de PIERRE SIMON. (Voir l'instruction qui sera envoyée franco aux personnes qui en feront la demande par lettre affranchie.) Ecrire à M. MIGNAL-SIMON, bandagiste-herniaire aux HERBIERS (Vendée), gendre et successeur, seul et unique élève de feu PIERRE SIMON. — S'adresser aussi à la pharmacie BRIAND, aux Herbiers (Vendée).